



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 96 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Environnement et développement durable :
poursuite de la mise en oeuvre du Programme
d'action pour le développement durable
des petits États insulaires en développement**

Lettre datée du 20 août 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final de la Réunion régionale du Pacifique préparatoire à la Réunion internationale sur l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Apia (Samoa) du 4 au 8 août 2003 (voir annexe). Au nom des pays des îles du Pacifique qui ont participé à cette réunion et à leur demande, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 96 d) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Tuiloma Neroni Slade

* A/58/150.



**Annexe à la lettre datée du 20 août 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Réunion régionale du Pacifique chargée d'examiner
les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États insulaires en développement,
tenue à l'hôtel Kitano Tusitala, à Apia (Samoa) du 4 au 8 août 2003**

1. La Réunion régionale du Pacifique chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement s'est tenue à Apia (Samoa) du 4 au 8 août 2003. Elle a été officiellement ouverte par M. Tagaloa Tuala Sale Tagaloa, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de Samoa. Organisée par le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies à l'invitation du Gouvernement de Samoa et avec le soutien généreux de la Nouvelle-Zélande, elle a bénéficié du concours du Conseil des organisations régionales du Pacifique et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
2. Les pays des îles du Pacifique ci-après étaient représentés à la Réunion : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Tuvalu.
3. Les pays ci-après étaient représentés par des observateurs : Antigua-et-Barbuda, Australie et Nouvelle-Zélande. Le Président de l'Alliance des petits États insulaires était également présent.
4. Les organisations internationales régionales et nationales ci-après étaient représentées : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, Organisation du tourisme du Pacifique Sud, Secrétariat de la Communauté du Pacifique, Université du Pacifique Sud, Secrétariat du Commonwealth, Pacific Concerns Center et Development Alternatives with Women for a New Era-DAWN.
5. Les représentants se sont félicités de la contribution qui allait bientôt être reçue du PNUD et du Secrétariat du Commonwealth pour achever l'établissement des rapports d'évaluation nationaux ainsi que des offres de soutien présentées par des organisations internationales et régionales à la Réunion. L'offre d'aide de l'Australie aux pays des îles du Pacifique pour préparer la Réunion internationale et y participer a été particulièrement bien accueillie.
6. Les participants ont estimé qu'un soutien sans réserve des membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique et d'autres serait nécessaire pour assurer

une participation pleine et effective au processus d'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement 10 ans après son adoption et à la Réunion internationale qui doit se tenir à Maurice en 2004. Les représentants ont invité la communauté internationale à fournir les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action de la Barbade.

7. Les représentants ont jugé souhaitable que la représentation à Maurice se fasse au niveau le plus élevé et demandé que le présent rapport soit soumis pour examen à la réunion du Forum de 2003 prévu à Auckland les 15 et 16 août.

8. Les représentants ont réaffirmé que le Programme d'action de la Barbade demeurait le schéma directeur d'un développement durable dans la région et pour les États insulaires en développement en général. Ils ont indiqué qu'ils restaient attachés aux principes de la Déclaration de la Barbade. Ils ont exprimé la nécessité de tirer parti des traditions du Pacifique et de renforcer la place de sa culture et de son histoire dans l'élaboration des processus de planification stratégique en faveur du développement durable. Ils ont également convenu qu'il fallait accroître l'autonomie, s'appuyer sur les atouts internes et allouer des ressources intérieures au renforcement des capacités de mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade au niveau national.

9. Les représentants ont examiné les principes relatifs à la particularité des États insulaires en développement et noté que la vulnérabilité de ces pays s'était accentuée au cours des 10 dernières années sans que leur capacité d'adaptation ne se soit améliorée. Si la communauté internationale a maintes fois reconnu que les petits États insulaires en développement constituent un cas particulier, l'application intégrale de ce principe n'en reste pas moins pertinente aujourd'hui pour le développement social, économique et environnemental. À l'heure où l'on assiste à une mondialisation croissante, les petits États insulaires en développement continuent d'être de plus en plus exposés et vulnérables et de moins en moins à même de faire face à cette situation. Des dimensions réduites entraînent bien des inconvénients, exacerbés par le fait que nombre d'États insulaires, non seulement sont petits, mais sont eux-mêmes composés d'un certain nombre d'îlots. Parmi ces inconvénients, on peut citer une gamme limitée de ressources, ce qui oblige à une spécialisation trop poussée; une dépendance excessive par rapport au commerce international et de ce fait la vulnérabilité face aux événements mondiaux; une forte densité démographique, ce qui accroît la pression sur les ressources déjà réduites; la surutilisation des ressources et leur épuisement prématuré; des complexes hydrographiques relativement limités et des ressources en eau douce vulnérables; une administration publique et une infrastructure (y compris transports et communications) coûteuses; et des capacités institutionnelles et des marchés intérieurs limités, trop réduits pour permettre de bonnes économies d'échelle, alors que le faible volume des exportations, en provenance parfois de points éloignés, entraîne des coûts de fret élevés et une réduction de la compétitivité. Les petites îles tendent à avoir des degrés d'endémisme et des niveaux de biodiversité élevés mais, en raison de la population relativement réduite de chaque espèce, les risques d'extinction sont élevés et des mesures de protection s'imposent. La sauvegarde et la promotion des connaissances traditionnelles dans le Pacifique contribueront dans une large mesure à mieux atténuer ces vulnérabilités.

10. En examinant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade au cours de la décennie écoulée, les pays ont jugé que cette mise en oeuvre s'était effectuée dans l'ensemble de manière lente au niveau international, et ce pour des raisons indépendantes de la volonté des petits États insulaires en développement du Pacifique, à savoir :

- 1) La baisse globale de l'aide publique au développement;
- 2) L'effondrement des cours des produits de base;
- 3) L'élimination de régimes préférentiels des échanges;
- 4) Les pressions mondiales pour la réduction de la taille du secteur public;
- 5) L'accroissement des coûts d'importation des combustibles fossiles;
- 6) Le lancement par certains donateurs de projets susceptibles de ne pas cadrer avec le Programme d'action de la Barbade.

11. En même temps, les participants ont constaté que les petits États insulaires en développement du Pacifique avaient mis en oeuvre de nombreux éléments du Programme d'action de la Barbade. Cela dit, un degré de sensibilisation et d'implication plus élevé vis-à-vis de ce programme a été jugé nécessaire, en particulier aux niveaux national et régional, ainsi qu'une volonté politique plus grande de l'exécuter au niveau national.

12. À cet égard, on a également noté que dans le contexte du développement durable, de nombreux petits États insulaires en développement avaient accompli des progrès dans l'application des principales conventions issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, parallèlement à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Il importe que les petits États insulaires en développement aient pleinement accès aux ressources disponibles en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la lutte contre la désertification et leurs protocoles. On a noté en particulier qu'il n'y avait guère eu de propositions de financement de projets au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Notant que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait été désigné comme mécanisme de financement de la Convention sur la lutte contre la désertification, les petits États insulaires en développement du Pacifique se sont félicités de pouvoir disposer des ressources financières et techniques du FEM pour élaborer et exécuter des projets de lutte contre la dégradation des sols, tout en demandant des ressources additionnelles pour mener à bien leurs programmes d'action nationaux. Il a été noté que les fonds destinés à financer des projets de reconversion au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques continuaient de faire défaut. La communauté internationale devrait aider davantage les petits États insulaires en développement, par l'intermédiaire du FEM – le mécanisme global de ces instruments – et par l'intermédiaire d'autres mécanismes financiers novateurs à appliquer les dispositions des conventions.

13. La concertation et l'échange de données d'informations sur les sources de financement disponibles au titre des activités de développement durable doivent être améliorés. Il a été recommandé aux petits États insulaires en développement de trouver un mécanisme financier novateur pour appuyer les activités prévues dans le Programme d'action de la Barbade. Il convient également d'assouplir davantage les procédures du FEM pour tenir compte de la situation et des difficultés particulières

des petits États insulaires en développement, surtout pour ce qui est du cofinancement et des coûts supplémentaires. Les accords conclus dans le cadre du Consensus de Monterrey pourraient servir de base de travail utile pour le financement du développement des petits États insulaires en développement. Il a été recommandé de faire établir par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies un document d'information exhaustif sur la disponibilité de ressources financières à l'appui du Programme d'action de la Barbade, voire un document sous forme matricielle sur les sources internationales de financement du développement durable.

14. Les petits États insulaires en développement du Pacifique n'ont pas pu mener le processus de consultation nationale entièrement à bien et établir les rapports d'évaluation nationaux nécessaires au titre du processus d'examen du Programme d'action de la Barbade 10 ans après son adoption, surtout faute de temps et de ressources financières. Les participants n'ont pas pu achever le rapport d'évaluation régionale parce que la version définitive des projets de rapports d'évaluation nationaux n'a pas pu être présentée à temps. Les représentants ont tout de même pu procéder à un échange de données d'expérience nationale sur la base des consultations nationales tenues et des rapports établis pour le Sommet mondial pour le développement durable conformément à d'autres conventions et traités internationaux relatifs au développement durable.

15. Les rapports d'évaluation nationaux n'ayant pas été établis, les participants ont réaffirmé qu'il fallait que les consultations nationales aboutissent sans tarder. Il a été également convenu que le Groupe de travail du développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique, conformément à son mandat, aiderait à adopter un projet de position régionale du Pacifique sur la base de ces rapports d'évaluation nationaux et d'une synthèse régionale que mettent actuellement au point les membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique. Les rapports d'évaluation nationaux devraient être parachevés d'ici à la fin d'octobre 2003 pour que la position régionale du Pacifique puisse être arrêtée définitivement et présentée à la fin de novembre 2003. Il conviendrait de noter que les rapports nationaux et régionaux seront considérés comme étant à l'état de projet, pour que les gouvernements et les régions puissent affiner, développer et améliorer leurs contributions à temps pour la Réunion internationale de Maurice.

16. Les participants ont décidé que le projet de position régionale du Pacifique annexé au présent rapport comporterait un volet séparé sur tous les chapitres du Programme d'action de la Barbade, qui aborderait notamment les questions nouvelles telles que la sécurité dans tous ses aspects. Le projet de position régionale du Pacifique sera un élément crucial de la réunion préparatoire interrégionale qui aura lieu aux Bahamas en janvier 2004 en même temps qu'elle servira à établir une position de négociation de l'Alliance des petits États insulaires.

17. Les représentants ont estimé que la conception du projet de position régionale du Pacifique devrait être la même que celle présentée pour la région lors du Sommet mondial pour le développement durable sur le thème intitulé : « Achieving measurable sustainable development in the Pacific region towards improving the quality of life for all » (Vers un développement durable quantifiable dans la région du Pacifique en vue de meilleures conditions de vie pour tous) afin de s'assurer que le développement durable de la région du Pacifique est centré sur ses populations,

ses océans et ses îles. Le projet de position régionale du Pacifique vise à réaliser les objectifs ci-après :

- Veiller à ce que les priorités en matière de développement durable de la région du Pacifique soient pleinement reconnues et intégrées aux textes qui seront issus de l'évaluation du Programme d'action de la Barbade 10 ans après son adoption;
- Mobiliser et renforcer le soutien politique de la communauté internationale en faveur de programmes et d'initiatives essentiels au développement durable des habitants, de l'environnement et des ressources naturelles de la région;
- Promouvoir de nouveaux partenariats et renforcer les partenariats existants propices au développement durable de la région;
- Utiliser de manière optimale les ressources existantes et mobiliser les ressources nécessaires au renforcement des capacités en vue d'un développement durable;
- Définir des objectifs permettant de juger des progrès accomplis, qui pourront servir à établir d'autres rapports que les États sont tenus de présenter, en les intégrant notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement et à ceux énoncés dans le Plan d'application de Johannesburg.

18. Les participants ont réaffirmé que les stratégies nationales de développement durable doivent être élaborées et appliquées d'ici à l'échéance de 2005, comme convenu dans le Plan d'application de Johannesburg; les mesures envisagées seront axées sur les trois piliers que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement et il faudra fixer des objectifs et prévoir des procédures de contrôle et d'évaluation périodiques.

19. Les représentants ont reconnu l'utilité que pourrait avoir un simple processus de suivi annuel, surtout en 2004, qui serait mené juste à temps pour les travaux de la Commission du développement durable sur les petits États insulaires en développement. Les indicateurs et mesures de résultats permettraient également de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été recommandé d'examiner les moyens de réduire la charge qui pèse sur les petits États insulaires en développement en matière de présentation de rapports et d'inviter les membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique à aider à l'établissement de bases de données adéquates. Le Secrétariat de l'ONU et les organismes des Nations Unies doivent mieux rationaliser leurs activités de coordination en vue d'améliorer les services qu'ils fournissent aux petits États insulaires en développement.

20. Notant les difficultés qu'éprouvent les petits États insulaires en développement à présenter des rapports sur divers accords multilatéraux sur l'environnement, les représentants ont demandé que les procédures en soient simplifiées et harmonisées.

21. Il a été reconnu que les initiatives en faveur du Pacifique issues du Sommet mondial pour le développement durable et s'inscrivant dans le cadre de projets de type II s'alignent sur les chapitres du Programme d'action de la Barbade. Ces initiatives continueront à servir de base à la mobilisation de nouvelles ressources en vue de la mise en oeuvre de ce programme. L'établissement de rapports sur les activités prévues au titre des initiatives de type II pourrait constituer une autre source importante d'informations sur les activités de développement durable dans la

région. Pour mieux pouvoir bénéficier du concours financier de donateurs non traditionnels, les représentants se sont dits très favorables au plan des missions du Programme relatif aux forêts intitulé « In Pursuit of Implementation of the JPOI for Sustainable Development in the Pacific » (Mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg pour assurer le développement durable dans le Pacifique).

22. Les principales questions de développement durable de la région ont déjà fait l'objet d'un débat préliminaire. Parmi ces questions, on peut notamment citer celles qui avaient été identifiées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1999 (A/S-22/9/Rev.1) lors de l'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade cinq ans après son adoption ainsi que lors du quatrième Sommet de l'Alliance des petits États insulaires tenu au cours du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg et celles figurant dans le chapitre 7 du Plan d'application de Johannesburg. On peut également citer les éléments ci-après qui sont développés dans le Programme d'action de la Barbade, étant entendu que cette liste ne se veut nullement exhaustive et que nombre de facteurs et de problèmes contraignants demeurent inchangés depuis 1994.

a) Les représentants se sont une fois de plus déclarés profondément préoccupés par les effets des changements climatiques, de la variabilité du climat, de l'élévation du niveau de la mer et des conditions climatiques extrêmes qui entravent le développement durable, ont engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier le Protocole de Kyoto et prié instamment la communauté internationale d'aider à l'application du Cadre régional sur les changements climatiques, la variabilité du climat et l'élévation du niveau de la mer;

b) Une plus grande prise de conscience de l'importance du Programme d'action de la Barbade à tous les niveaux s'impose, compte tenu des difficultés qu'il y a à procéder à des consultations communautaires élargies dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, en raison de la dispersion, des grandes distances et des coûts élevés des transports;

c) Il est essentiel d'assurer la mise en oeuvre intégrale et effective de la politique océanique régionale des îles du Pacifique, aux niveaux national et régional, et de lui garantir un soutien international. Cette politique comprend les cinq principes directeurs suivants : approfondir notre connaissance de l'océan, assurer la mise en valeur et la gestion rationnelles des ressources marines, notamment en défendant et en utilisant les pratiques traditionnelles, entretenir la santé de l'océan, promouvoir l'exploitation de l'océan à des fins pacifiques, et créer des partenariats et favoriser la coopération;

d) Le renforcement des capacités en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement demeure hautement prioritaire et suppose notamment le renforcement du cadre juridique et législatif. Il faudra prévoir une structure de soutien au niveau international ou régional et faire appel à des experts régionaux ou nationaux pour assurer la formation régionale ou nationale. Les participants ont recommandé que les organismes régionaux et les États membres de l'Alliance des petits États insulaires aient davantage recours à des accords de coopération, de manière à inciter les organisations régionales à jouer un rôle de soutien. Ce renforcement des capacités exige également l'amélioration des ressources humaines scientifiques et techniques de chaque pays grâce à des programmes de formation, en particulier dans le secteur tertiaire. Les participants ont souligné à quel point il importait de renforcer les capacités au niveau national, y

compris celles des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires. Ils ont considéré qu'il était important sur le plan stratégique d'utiliser les organisations appartenant au Conseil des organisations régionales du Pacifique, ainsi que d'autres organisations régionales et internationales, comme mécanismes de soutien du développement durable et « centres d'excellence », dans le cadre du renforcement des capacités;

e) Il a été reconnu au cours de la réunion que les transports et les communications demeuraient des obstacles importants à la promotion et à la réalisation du développement durable dans la région et qu'il était urgent d'élaborer des programmes visant à offrir des services de transport;

f) Il faudrait créer des mécanismes qui permettraient aux personnes vivant dans des régions reculées d'avoir accès au microfinancement, et développer d'autres programmes novateurs destinés à financer des initiatives communautaires en faveur du développement durable;

g) Les pays de la région se situent à différents stades de développement s'agissant des efforts visant à intégrer les principes du développement durable dans les systèmes de planification en cours afin que les stratégies nationales de développement durable puissent être convenablement formulées et mises en oeuvre. Il faudrait identifier les éléments nécessaires au succès de cette intégration et continuer de mettre en rapport les instruments économiques du développement avec le coût de la dégradation de l'environnement et des mesures correctives;

h) Les représentants ont exprimé le besoin de disposer de données économiques, sociales et environnementales précises et à jour, et pris note du développement rapide d'outils d'information dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, tels que les systèmes d'information géographique. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien au développement d'outils d'un coût avantageux et faciles à utiliser, en particulier ceux basés sur les systèmes d'information géographique aux niveaux national et régional;

i) Les représentants sont convenus de la nécessité d'appliquer de manière intégrale et effective : i) le plan d'action régional relatif à la déclaration de politique générale et au cadre d'action concernant les eaux usées du Pacifique (2001) en privilégiant certains domaines tels que la gouvernance, la sensibilisation, l'infrastructure et l'information, le financement et le renforcement des capacités; et ii) le plan d'action régional du Pacifique sur la gestion durable des ressources en eau (2002), avec un ensemble clairement défini d'actions prioritaires dans six domaines essentiels : gestion des ressources en eau, vulnérabilité des îles, sensibilisation, technologies, dispositifs institutionnels et financement. Ils ont ensuite rappelé l'objectif énoncé dans le Plan d'application de Johannesburg, consistant à réduire, prévenir et contrôler efficacement les déchets et la pollution ainsi que leurs répercussions sur la santé en prenant d'ici à 2004 des initiatives visant à mettre en oeuvre le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres dans les petits États insulaires en développement. La réalisation de cet objectif suppose la participation active du Secrétariat du Programme d'action mondial ainsi que son soutien technique et financier;

j) Les délégués se sont penchés sur la question de la gestion des déchets, en accordant une attention particulière à la formulation de stratégies nationales visant à réduire, recycler, réutiliser et éliminer sans danger les déchets solides, liquides et dangereux. L'augmentation des déchets électroniques suscite des inquiétudes de plus en plus vives dans la région. Il faudrait envisager de limiter l'importation ou d'interdire l'utilisation de produits qui aggravent considérablement les problèmes de pollution et leurs effets néfastes sur la santé, et encourager les petits États insulaires en développement à devenir parties à la Convention de Rotterdam. Les problèmes de sécurité et d'environnement que posent l'élimination et le transport de matières radioactives dans la région, ainsi que l'absence de systèmes de responsabilité et d'indemnisation, sont une source de préoccupation de plus en plus grande;

k) L'utilisation durable, la préservation et la gestion de la diversité biologique du Pacifique continuent d'être un sujet de préoccupation. Les îles du Pacifique ont un riche patrimoine biologique, mais cet héritage écologiquement fragile est gravement menacé par les méfaits de l'homme et les catastrophes naturelles. Les exemples sont légion de l'utilisation illégale, de la surexploitation, de la mise en péril et de l'extinction des ressources biologiques des îles du Pacifique et de la perte du savoir traditionnel qui y est associée. Pour résoudre ce problème, il est recommandé que la stratégie d'action pour la préservation de la nature dans les îles du Pacifique (2003-2007) soit mise en oeuvre, que les plans d'action stratégiques relatifs à la biodiversité nationale soient achevés et mis en place, et que le Protocole de Cartagena soit ratifié et appliqué. Il faut établir des règles afin que les savoirs traditionnels des communautés autochtones soient protégés par la loi, en tenant compte des progrès accomplis dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, et créer un cadre réglementaire ou des instruments juridiques afin de garantir le partage équitable des bénéfices avec les communautés autochtones et les collectivités locales et un système équitable favorable aux investissements;

l) Les organismes, ravageurs et maladies invasifs menacent les systèmes alimentaire et agricole, de même que les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, ainsi que les fonctions de l'environnement. À cet égard, les stratégies régionales relatives aux espèces invasives devraient être mises en oeuvre et développées de manière à renforcer les plans d'action nationaux. Il faudrait instamment demander à la communauté internationale d'aider la région à mettre en oeuvre ces stratégies et ces plans d'action;

m) Les participants à la réunion reconnaissent et respectent la nature coutumière du contrôle et du droit de propriété sur les ressources terrestres et les ressources marines côtières dans la région. Ils ont invité la communauté internationale à prendre en considération le rôle déterminant que jouent les systèmes d'occupation coutumière et les propriétaires des terres et des ressources locales dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, et à envisager d'impliquer ces derniers dans la planification, la mise en oeuvre et le suivi des initiatives afin d'en garantir la viabilité;

n) Les représentants sont convenus qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts pour garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux. Ils ont précisé que les efforts nationaux en matière de gestion politique et économique étaient soutenus au niveau régional par le biais du Forum et de la Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique, ainsi que par les activités menées par les organisations appartenant au Conseil des organisations régionales du Pacifique en

faveur de la promotion d'une gestion responsable des ressources humaines et physiques, en particulier de l'environnement. Les participants ont également fait observer que le concept de gouvernance devait être étendu afin d'englober la sécurité économique, sociale et environnementale. Ils ont précisé que par sécurité il fallait aussi entendre sécurité alimentaire et sécurité de l'eau, et que cette question devait être examinée d'urgence;

o) Les délégués ont reconnu que les femmes ont un rôle spécial dans le Pacifique car elles veillent à ce que les questions d'environnement et de développement soient traitées de manière à préserver à long terme la santé et le bien-être de leur famille et de leur communauté. À cet égard, les participants à la Réunion ont lancé un appel pour que le Programme d'action de Beijing et celui de la Conférence internationale sur la population et le développement continuent d'être appliqués. Ils ont ensuite souligné les questions liées à la parité des sexes inscrites dans les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

23. Par ailleurs, les nouvelles questions ci-après, prises en compte dans le Plan d'application de Johannesburg et par la région, ont été identifiées :

a) Les représentants ont estimé que la pauvreté relative augmentait dans certaines parties de la région et constaté le manque de possibilités, comme indiqué dans le Rapport sur le développement humain dans le Pacifique (2003); ils se sont déclarés profondément préoccupés de constater qu'une pauvreté extrême se répandait en particulier dans les zones urbaines et les habitats spontanés;

b) Les participants à la Réunion ont de nouveau fait part de la préoccupation de la région, telle qu'elle est exprimée dans le Plan d'application de Johannesburg, devant l'incidence croissante de nouveaux problèmes sanitaires tels que le VIH/sida, les souches de paludisme résistant aux médicaments, la dengue, les troubles nutritionnels et les maladies non transmissibles et leur incidence sur le développement durable;

c) Il convient d'appliquer pleinement la politique régionale des îles du Pacifique en matière de technologies de l'information et des communications (2002), en mettant l'accent sur ses quatre principes directeurs :

- Les technologies de l'information et des communications (TIC) serviront à informer et à connecter les populations des îles du Pacifique et leur permettront de recevoir une éducation et une formation souples et adaptées;
- L'infrastructure soutenant ces technologies sera mise en place pour appuyer le développement des îles du Pacifique;
- L'accès à l'information facilité par les TIC permettra de renforcer la coopération entre les parties prenantes pour garantir une bonne gouvernance, valoriser le secteur privé et améliorer la prestation de services; et
- Les politiques et les règles en matière de TIC favoriseront la croissance du secteur et seront adaptées aux populations et aux cultures des îles du Pacifique;

d) On s'est de nouveau engagé à trouver les moyens adéquats de lancer des initiatives locales sur le tourisme durable d'ici à 2004, et à renforcer les capacités

nécessaires pour diversifier les produits touristiques, tout en préservant la culture et les traditions, et en protégeant et en gérant les ressources naturelles, en particulier grâce à la concertation locale et au renforcement des capacités;

e) On s'est de nouveau engagé à appliquer pleinement la politique énergétique régionale des îles du Pacifique (2001) pour faire en sorte que les services énergétiques soient accessibles, fiables, abordables et écologiquement rationnels en vue du développement durable pour tous dans la région. Les représentants ont également admis qu'il était important de trouver les moyens de respecter l'accord sur l'énergie pour les petits États insulaires en développement figurant dans le Plan d'application de Johannesburg, et invitent l'ONU à les aider à élaborer et à mettre en oeuvre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales en ce sens, d'ici à 2004, en tenant compte de la nécessité d'obtenir des ressources financières et techniques du Fonds pour l'environnement mondial, de sources bilatérales et multilatérales, ou par l'intermédiaire d'autres mécanismes financiers novateurs. Ils accueillent avec satisfaction et appuient vigoureusement la Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables, dont l'Alliance des petits États insulaires est l'un des membres fondateurs;

f) Les participants à la Réunion se sont déclarés préoccupés devant la désintégration rapide des systèmes agricole et alimentaire d'une grande diversité qui ont été le fondement de la viabilité, de la sécurité alimentaire et du bien-être nutritionnel des îles du Pacifique durant des millénaires. Ils ont exprimé leur inquiétude, en particulier devant la dépendance croissante à l'égard des importations de produits alimentaires, d'essence, de médicaments et d'autres produits, ainsi que devant l'augmentation des troubles nutritionnels. Ils ont lancé un appel pressant pour que les futures initiatives de la FAO, l'initiative du Secrétariat de la Communauté du Pacifique relative à la sécurité alimentaire, le Programme relatif aux forêts et aux arbres des îles du Pacifique et toutes les autres initiatives pertinentes relatives à l'alimentation et à l'agriculture, intègrent des composants visant à faire fond sur ces systèmes qui ont fait leurs preuves et à les améliorer, plutôt que de les remplacer par des systèmes fondés sur une culture unique et des aliments importés ou de les détériorer;

g) Les participants ont souligné qu'il fallait faire preuve de souplesse dans la façon de mettre en oeuvre les projets et les programmes internationaux aux échelons national, sous-national et local;

h) Les représentants ont pris note des effets possibles des régimes d'échange sur l'environnement et sur la société, tout en notant également l'importance du commerce pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que les difficultés qu'ils rencontraient dans leurs échanges avec l'OMC. On convient que ces questions continueront d'être posées et qu'il faudra les approfondir, compte tenu en particulier des résultats de la réunion de Cancun. En outre, il faudra prendre des mesures concertées pour s'attaquer aux effets des régimes d'échange sur les petits États insulaires en développement;

i) Les participants ont pris conscience du rôle essentiel que jouent les jeunes dans la promotion d'un avenir du développement durable pour la région, et ont noté qu'il importait de les encourager à participer au processus de prise de décisions en vue du développement durable. Ils ont rappelé l'engagement formulé dans le Plan d'application de Johannesburg, qui appelle à promouvoir et à appuyer la participation des jeunes, notamment en appuyant les conseils locaux de la

jeunesse ou leur équivalent et en encourageant leur création là où il n'en existe pas. À cet égard, les participants se sont félicités des activités bénévoles du Réseau des jeunes du Pacifique en faveur de l'environnement et ils encouragent le renforcement de ce mécanisme de bénévolat.

24. Les participants ont prié le Gouvernement du Samoa, en sa qualité de Président de la Réunion, de veiller à ce que le présent rapport soit distribué en tant que document officiel de l'ONU dans la cadre du processus préparatoire de la Réunion internationale.

**Modèle pour la position de la région du Pacifique
concernant l'examen du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement 10 ans après son adoption**

Îles du Pacifique

1.	Situation socioéconomique : caractéristiques, problèmes et solutions clefs <ul style="list-style-type: none"> • <i>Caractéristiques clefs</i> : – Problèmes clefs : • <i>Solutions clefs</i> :
2.	Cadres nationaux du développement durable dans la région
3.	Progrès réalisés et problèmes rencontrés dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement : domaines sectoriels et intersectoriels
3.1	Domaines sectoriels : Progrès réalisés et problèmes rencontrés
3.1.1	Changements climatiques et élévation du niveau des mers
3.1.2	Catastrophes naturelles et écologiques
3.1.3	Gestion des déchets
3.1.4	Ressources côtières et marines
3.1.5	Ressources en eau
3.1.6	Ressources terrestres
3.1.7	Ressources énergétiques
3.1.8	Ressources touristiques
3.1.9	Ressources de la diversité biologique
3.1.10	Institutions nationales et moyens administratifs
3.1.11	Institutions régionales et coopération technique
3.1.12	Transports et communications
3.1.13	Science et technique
3.1.14	Mise en valeur des ressources humaines
3.1.15	Mise en oeuvre, suivi et examen
3.2	Domaines intersectoriels
3.2.1	Financement du développement durable et investissement
3.2.2	Renforcement des capacités et coordination
4.	Commerce, investissement et coopération, et état de vulnérabilité des petits États insulaires en développement

5.	Objectifs du Millénaire pour le développement et développement durable dans les petits États insulaires en développement
5.1	Réduction de la pauvreté
5.2	Éducation et réduction de la mortalité infantile
5.3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes
5.4	VIH/sida, paludisme et autres maladies
5.5	Environnement durable
5.6	Partenariat mondial pour le développement
6.	Nouvelles préoccupations et besoins particuliers